Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260129-DEL0620260126-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURES

# Convention d'autorisation et de mise à disposition d'espaces et d'accès municipaux dans le cadre du service IZI+

DEL06_2026_01_26

---

En exercice : 20
Présents : 17
Votants : 20

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents :** DUVAL Laurent, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

**Absents excusés :** de KERIZOUET Isabelle, LE CAPITAINE Anne-Cécile, ANN Véronique.

**Pouvoirs :** Isabelle de KERIZOUET donne pouvoir à Eric EVANNO, Anne-Cécile LE CAPITAINE donne pouvoir à Thomas JEGOUX, Véronique ANN donne pouvoir à Myriam PURENNE.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur Eric EVANNO

➲ L'adjoint au Maire informe l'assemblée :

Dans le cadre d'une délégation de service public, Lorient Agglomération a confié à la société RD Lorient Agglomération, l'exploitation du réseau des transports collectifs urbains.

RD Lorient Agglomération propose un service de transport à la demande zonal dénommé IZI+. Afin de permettre son déploiement sur la commune de Languidic, il est nécessaire de prévoir la mise à disposition de deux places de stationnement dédiées au sein aux ateliers municipaux et un accès aux locaux (espace de convivialité et sanitaires). La convention annexée à la présente délibération régit les modalités d'accès aux espaces municipaux.

➲ L'adjoint au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé la mise à disposition gracieuse, au profit de la société RD Lorient Agglomération, de deux espaces de stationnement et de remisage relevant du domaine

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260129-DEL0620260126-DE

public communal et l'accès à certains bâtiments communaux nécessaires au déploiement du service IZI+.

Au titre de ses délégations, le Maire signera la convention telle que présentée.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L. 2241-1 ;
**Vu** la convention d'autorisation et de mise à disposition d'espaces et d'accès municipaux dans le cadre du service IZI+ proposée par RD Lorient Agglomération ;
**Vu** l'avis de la commission Travaux – Voirie – Urbanisme – Environnement en date 12 janvier 2026 ;

➲ **AUTORISE** la mise à disposition gracieuse, au profit de la société RD Lorient Agglomération, de deux espaces de stationnement et de remisage relevant du domaine public communal et l'accès à certains bâtiments communaux nécessaires au déploiement du service IZI+.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

PJ : convention d'autorisation et de mise à disposition d'espaces et d'accès municipaux dans le cadre du service IZI+ proposée par RD Lorient Agglomération.

Fait à Languidic, le 29 janvier 2026

Le Maire,

Laurent DUVAL

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)